

Hancox, Sarah, veuve de George McKenzie, Lucretia McKenzie, fille majeure, et Caroline, épouse de Robert Stewart, lesquelles sont maintenant toutes vivantes ; et attendu qu'il n'a jamais été nommé de nouveaux commissaires en vertu des dispositions de la dite patente, et qu'il est désirable que l'emploi qui a été ci-devant fait des deniers provenant du dit fidéicomis soit déclaré être légal, et que le titre des dites terres soit transporté au bureau conjoint des commissaires de l'école commune et de grammaire de l'arrondissement scolaire numéro un du township d'Ernestown ; à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit :

1. Les terres ci-dessus mentionnées dont les tenants et aboutissants sont décrits dans les dites lettres patentes, seront et elles sont par le présent octroyées et transportées au bureau conjoint des commissaires de l'école commune et de grammaire de l'arrondissement scolaire numéro un du township d'Ernestown susdit, et à leurs successeurs et ayants cause à perpétuité, pour par eux les posséder à titre de fidéicomis pour le soutien et l'entretien d'une ou de plusieurs écoles communes dans le dit arrondissement scolaire numéro un du township d'Ernestown.

2. La dite patente est par le présent déclarée être en force et non confisquée à la date de la passation du présent acte.

3. L'emploi ci-devant fait des deniers provenant des dites terres, est par le présent déclaré être légal.